



La santé sexuelle et reproductive et les droits sexuels dans le contexte de la pandémie Covid-19

La pandémie de Covid-19 nous montre à quel point il est important que les systèmes de santé fonctionnent et à quel point notre société est interconnectée. Elle nous confronte à de nombreux défis actuels. En ce qui concerne la gestion de la crise certains points clés sont importants :

- **Solidarité** : dans cette crise, les personnes qui vivent déjà dans des circonstances difficiles sont particulièrement touchées. De nombreux experts le soulignent actuellement. Le principe de l'Agenda 2030 "*Leaving no one behind*" est plus que jamais d'actualité. Cette solidarité a été démontrée partout au cours des dernières semaines. Cela doit être maintenu.
--> **Les décisions politiques sur la manière de surmonter la crise Covid-19 doivent donc être orientées vers les groupes les plus vulnérables.**
- **Coopération internationale** : les pays dont les systèmes de santé sont faibles sont particulièrement touchés par la pandémie de Corona. Dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive également, des ruptures de stock menacent, car les chaînes d'approvisionnement sont interrompues. En outre, les conséquences économiques dramatiques qui en découlent, poussent de nombreuses personnes à s'enfoncer davantage dans la pauvreté. Une pandémie est une crise globale qui ne peut être surmontée qu'au niveau global.
--> **Les crédits-cadres pour la coopération internationale ne doivent en aucun cas être réduits. Ils doivent plutôt être augmentés afin d'atteindre les objectifs à long terme de l'Agenda 2030.**
- **Santé sexuelle et reproductive** : il est primordial que l'accès aux services essentiels, par exemple en rapport avec la grossesse et l'accouchement, soit garanti même dans une situation exceptionnelle. Cela s'applique également à la contraception et à l'interruption de grossesse. C'est plus facile, si déjà en temps normal cet accès est garanti pour toutes et tous sans restriction.
--> **Les expériences de la crise Covid-19 doivent servir. Il est nécessaire de disposer de données compilées. Sur cette base, l'accès à la santé sexuelle et reproductive doit encore être amélioré.**
- **Égalité des genres** : les femmes et les hommes sont touchés différemment par la crise de Covid-19. Il est évident que les inégalités structurelles et les normes de genre existantes entravent la gestion de la crise. La pandémie montre clairement à quel point les professions de soins à la personne sont systématiquement importants, deux domaines qui sont principalement exercés par des femmes et qui sont souvent sous-payés.

Secrétariat

SANTÉ SEXUELLE Suisse / SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz

> Bureau Lausanne : Postfach 1229 – 1001 Lausanne – Tél. 021 661 22 33

> Bureau Berne : Marktgasse 36 – 3011 Bern – Tél. 031 311 44 08

E-Mail : info@sante-sexuelle.ch - Homepage : www.sante-sexuelle.ch

Contact : Susanne Rohner: susanne.rohner@sante-sexuelle.ch



GROUPE PARLEMENTAIRE POUR **LA SANTÉ SEXUELLE ET LES DROITS**

--> **Les mesures politiques pour faire face à la crise Covid-19 doivent être conçues de manière équitable pour les hommes et les femmes**

--> **Des décisions politiques sont nécessaires pour éliminer les inégalités structurelles : Concrètement, il faut améliorer la conciliation emploi et famille, reconnaître et valoriser le travail de soins payé et non-payé, et rémunérer le travail des femmes sans discrimination.**

- **Violence domestique** : le potentiel de conflit et le risque associé de violence domestique augmentent considérablement dans une situation de crise où les personnes sont limitées dans leur liberté de mouvement. Des études ont déjà montré que la violence domestique en Europe a augmenté, dans certains cas de manière très importante. Les États doivent veiller à ce que les personnes touchées reçoivent une aide également actuellement. Cela nécessite des services accessibles tels que des lignes d'assistance téléphoniques et des maisons pour femmes. Les pays qui ont déjà mis en œuvre la Convention d'Istanbul peuvent mieux réagir.

--> **La Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique doit être mise en œuvre en Suisse.**

RESSOURCES :

- Informations sur les conseils et les services de santé sexuelle à l'époque de Corona en Suisse :

[Site web de SANTE SEXUELLE Suisse](#)

- Rapport de l'IPPF Europe et de l'EPF sur l'impact de la pandémie Covid-19 sur la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles en Europe, avec des résultats basés sur deux enquêtes menées auprès des organisations membres

[Sexual and Reproductive Health and Rights during the COVID-19 pandemic](#)

- Rapport de UNFPA sur l'impact de Covid-19 dans une perspective de genre

[COVID-19: A Gender Lens – Protecting sexual and reproductive health and rights, and promoting gender equality](#)

- Plan d'action mondial de UNFPA pour faire face à la crise Covid-19

[Coronavirus Disease \(COVID-19\) Pandemic UNFPA Global Response Plan](#)

- Recommandations de "Countdown 2030 Europe" aux pays donateurs européens

[Asks for European Donors on COVID-19: Care – Equality - Solidarity](#)

30 Avril 2020

Secrétariat

SANTÉ SEXUELLE Suisse / SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz

➤ Bureau Lausanne : Postfach 1229 – 1001 Lausanne – Tél. 021 661 22 33

➤ Bureau Berne : Marktgasse 36 – 3011 Bern – Tél. 031 311 44 08

E-Mail : info@sante-sexuelle.ch - Homepage : www.sante-sexuelle.ch

Contact : Susanne Rohner: susanne.rohner@sante-sexuelle.ch